



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 25 avril 2018

Dengue à La Réunion : l'épidémie s'intensifie dans l'ouest et le sud

L'épidémie de dengue qui sévit actuellement à La Réunion, continue de s'intensifier dans l'ouest et le sud. Au cours de la semaine dernière, 428 cas de dengue ont été signalés par les laboratoires de ville et hospitaliers, soit un total de 1816 cas confirmés à La Réunion en 2018. La tempête tropicale Fakir a probablement généré ou remis en eau de très nombreux gîtes à moustiques (débris, déchets divers, bassines, pots, gouttières obstruées,...), qui risquent d'être à l'origine d'une prolifération importante de moustiques dans les jours à venir et d'anéantir tous les efforts consentis ces dernières semaines dans la lutte contre la dengue. Aussi, dans le contexte actuel d'épidémie de dengue, il est demandé à la population de procéder sans délai à l'élimination de tous ces nouveaux gîtes larvaires et de vider tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son habitation.

Situation épidémiologique au 22 avril 2018

Après une circulation inhabituelle à bas bruit du virus de la dengue en 2017, y compris durant l'hiver austral, le nombre de cas de dengue est en augmentation depuis le début de l'année 2018. Au cours de la semaine dernière (du 16 au 22 avril), 428 cas de dengue ont été confirmés, portant à 1816 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. Les principaux foyers de circulation du virus depuis le début de l'année sont :

- **Dans l'ouest :**
Saint-Paul, Gare routière et Etang (420 cas)
Saint-Paul, Bois de Nèfles et La Plaine (359 cas)
Le Port (139 cas)
La Possession (99 cas)
Saint Leu (94 cas)
- **Dans le sud :**
Ravine des Cabris (Bois d'Olives) (131 cas)
St-Pierre (96 cas)

Des cas ont également été mis en évidence dans d'autres communes de l'île : Ste-Marie, St-Denis / La Montagne et Ste Clotilde, St Leu / La Chaloupe, Trois Bassins, l'Entre-deux, l'Etang Salé, les Avirons, Petite Ile, St-Joseph / Les Lianes et Vincendo.

Par ailleurs, ont été signalés :

- 50 cas de dengue hospitalisés depuis le début de l'année 2018
- 15 à 20 passages aux urgences par semaine pour des personnes présentant des symptômes de la dengue

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Rappel : la dengue, une maladie transmise par les moustiques

La dengue est une maladie transmise par les piqûres du moustique tigre, *Aedes albopictus*. Elle se caractérise par une fièvre d'apparition brutale accompagnée d'un ou plusieurs autres symptômes :

- maux de tête,
- douleurs articulaires et/ou musculaires,
- Sensation de grande fatigue
- Eruptions cutanées.

Cette maladie n'est pas à prendre à la légère. En effet, dans 2 à 4% des cas, il peut y avoir évolution vers une forme sévère (2 à 5 jours après le début des symptômes). Le patient peut alors développer des signes de gravité tels que :

- Des formes hémorragiques
- Des atteintes hépatiques (foie)
- Des défaillances cardio-vasculaires
- Des formes de détresse respiratoires (essoufflement)
- Des vomissements et/ou un refus de s'alimenter chez l'enfant

En fonction de l'état du patient, l'évolution peut être fatale. Enfin, dans de rares cas, la transmission de la mère à l'enfant est possible.

Une épidémie de plus grande ampleur pourrait avoir des conséquences importantes pour la Réunion, à la fois en nombre de formes graves et d'hospitalisations, voire de décès, mais aussi d'un point de vue économique (multiplication des arrêts de travail, diminution de l'activité touristique, etc...). Aussi, l'ensemble des pouvoirs publics sont aujourd'hui mobilisés pour répondre à cette urgence sanitaire, mais leur action ne peut être pleinement efficace que si elle s'accompagne aussi d'une prise de conscience forte de l'ensemble de la population.

Recommandations à la population

Les gestes de prévention sont une nouvelle fois rappelés car la mobilisation de la population est essentielle en particulier pour les personnes habitant dans les zones touchées, du sud et de l'ouest de l'île :

- **Se protéger :**
 - Utiliser des moyens de protection contre les piqûres de moustiques
 - Eliminer les gîtes larvaires autour de son habitation
- **En cas de symptômes :**
 - Consulter impérativement son médecin
 - Continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contaminer son entourage
- **Eliminer ou vider régulièrement** les déchets ou objets pouvant contenir de l'eau

Il est également recommandé aux personnes qui se rendent dans un quartier de l'île où la dengue circule, de se protéger des piqûres de moustiques.

Par ailleurs, en cas d'apparition des symptômes, afin d'éviter un risque de dengue hémorragique, les traitements à base d'anti-inflammatoires et d'aspirine sont formellement proscrits.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Mobilisation de l'ensemble des acteurs

Afin de limiter l'ampleur de l'épidémie, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI et du SDIS interviennent de manière importante dans les quartiers touchés par la dengue et procèdent à de très nombreuses opérations de démoustication autour des cas signalés.

Par ailleurs, les opérations se multiplient dans les communes concernées à l'échelle des quartiers, pour des interventions de nettoyage, d'élimination des gîtes larvaires sur la voie publique et dans les propriétés privées et de sensibilisation de la population.

Le signalement systématique de tout nouveau cas de dengue est essentiel au dispositif de surveillance et de lutte car il permet d'identifier les zones où le virus circule et d'y orienter les actions de lutte anti-vectorielle menées par les services de l'ARS OI et du SDIS, en lien avec les communes concernées.

Aussi, les médecins généralistes sont encouragés à continuer de prescrire à leurs patients qui présenteraient des symptômes évocateurs de la dengue, une analyse biologique à réaliser en laboratoire de ville pour confirmation de la maladie.

La lutte collective de l'ensemble des acteurs et de la population est le moyen le plus efficace pour endiguer l'épidémie.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

